

## L'accompagnement du GCS e-Santé Bretagne

Afin de déployer efficacement les projets et services de e-santé, l'Agence Régionale de Santé s'appuie en région sur le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) e-Santé Bretagne.

Architecte régional de la e-santé, le GCS e-Santé Bretagne pilote et coordonne les projets mutualisés permettant les échanges numériques entre tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en cabinet libéral, en établissement de santé, médico-social ou social.

Dans ce cadre, le GCS e-Santé Bretagne propose un service régional de télémédecine « e-KerMed » de visio-conférence médicale permettant les échanges sécurisés entre patients et professionnels santé :



Visioconférence  
sécurisée et  
cryptée



Disponible sur tout appareil



Aucune formation



Salle d'attente virtuelle



Aucune installation



Paiement en ligne

**Le principe est simple :** le professionnel de santé crée un compte qui lui permet de planifier des téléconsultations depuis l'onglet « Téléconsultations ».

Le patient reçoit alors un SMS ou un email lui indiquant le jour et l'heure de sa téléconsultation ainsi que le lien de connexion à la salle de visioconférence (envoi d'un rappel possible le jour de la téléconsultation).

En cliquant sur le lien reçu, le patient est conduit dans une salle d'attente virtuelle jusqu'à ce que le professionnel de santé le prenne en ligne.

A la fin de la téléconsultation, le patient peut régler par carte bancaire directement via le site internet. Le montant des téléconsultations est reversé au professionnel de santé en fin de mois.

Pour plus d'information : [www.e-kermed.bzh](http://www.e-kermed.bzh)

Pour demander la création de votre compte en tant que professionnel de santé, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.e-kermed.bzh/les-services/accéder-a-la-visioconférence-médicale/?cn-reloaded=1>

Le GCS e-Santé Bretagne validera votre demande et vous recevrez un mail avec vos identifiants et mot de passe.